Déclaration liminaire - CDEN du 26 juin 2018

Madame la Vice - Présidente, Madame la directrice académique, M. Le Préfet,

Les semaines se succèdent et malheureusement se ressemblent dans le paysage des annonces et des méthodes de travail, guidées par une stratégie politique marquée par un certain empressement.
La concertation fonction publique est l'occasion de tester la qualité du dialogue social mis en place. L'Unsa Education et l'Unsa fonction publique ne sont fondamentalement pas contre des évolutions du service public. Leur boussole est la qualité du service public avec la défense du statut pour tout emploi à mission pérenne. Les premiers éléments qui se dégagent sur les instances avec la fusion des CHS-CT et des CT et une révision des prérogatives des CAP nous confortent dans cette impression d'un dialogue social mis à mal. S'agissant de la problématique du contrat, aucun élément concret pour le moment. Pour pouvoir avancer et créer des échanges, il faut dépasser les discours généraux et entrer dans le vif des discussions. Cela n'est possible que si le gouvernement prend ses responsabilités et use d'un dialogue social qui ne soit pas masqué. On en revient à cette confiance, qui doit s'appliquer dans les deux sens et qui s'entache aujourd'hui d'obscurité.

En matière salariale, le gouvernement poursuit sa politique de gel de la rémunération des agents publics en refusant toute mesure générale alors que l'inflation est de retour (2% sur un an). Il creuse ainsi un peu plus les inégalités. Depuis un an, aucune de ses décisions n'aura été positive pour les agents qui pourtant s'investissent au service de notre pays. L'UNSA regrette cette obstination qui parait aujourd'hui de plus en plus idéologique. Plus de 50% des agents publics ont une faible rémunération et ce sont eux qui seront les plus touchés. L'UNSA considère que les employeurs publics ne peuvent pas ignorer leurs difficultés. C'est pourquoi l'UNSA a demandé au gouvernement une seconde réunion en octobre.
L'UNSA acte les deux seules mesures annoncées mais qui ne constituent en aucune façon la mesure générale qu'elle souhaitait :

- l'assouplissement du CET (compte épargne temps) mais qui apparait particulièrement injuste pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas pu ouvrir de CET, et notamment les agents qui exercent à temps partiel. Elle ne participe pas non plus à la lutte contre les inégalités hommes femmes, au contraire elle les renforce, alors même que le gouvernement a fait de l'égalité professionnelle une grande cause nationale.

- la réaffirmation de l'application du protocole PPCR, négocié avec le précédent gouvernement et mis entre parenthèse pour un an, améliorera effectivement les carrières de tous les titulaires, mais ne concernera pas les agents contractuels qui restent dans « l'angle mort ».

Pour l'UNSA, ce rendez-vous salarial est à l'image du dialogue social actuel, un rendez-vous manqué.

Enfin, L'UNSA Education s'inquiète au sujet des conditions de travail dégradées des directeurs d'écoles, l'aide administrative ayant disparu depuis la rentrée 2017 du fait de la diminution importante des contrats aidés. Nous déplorons le report régulier du groupe de travail académique prévu sur ce sujet et qui ne s'est toujours pas tenu. Le secrétariat, l'accueil et le soutien au fonctionnement de l'école reposent désormais sur les seuls directeurs-trices. Ceux-ci éprouvent des difficultés à tout assumer alors que leurs missions sont très

importantes et qu'ils ont très majoritairement aussi la charge d'une classe. Et quand ce n'est pas le cas, c'est que leur école a largement la taille d'un collège, ce qui ne déclenche pas plus d'aide administrative.
En attendant une réflexion pour une évolution de la direction et du fonctionnement de l'école prévue en 2019 par le ministère, les écoles sont placées en grande difficulté. Le SE-Unsa demande que la mission d'aide administrative soit dotée de contrats. 30 500 contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) seront alloués à l'Education nationale pour couvrir les besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap sur l'année scolaire 2018/2019. Des informations indiquent que les volumes prévus de contrats aidés hors Éducation nationale ne sont pas consommés. Des contrats aidés non utilisés au 2nd semestre 2017 ont été reventilés sur le 1er semestre 2018, dont des contrats pour l'AADE (Aide Administrative à la Direction d'Ecole). Le SE-Unsa demande que les contrats non utilisés (notamment dans le secteur non-marchand – associations) soient attribués à l'Education nationale même si cela est un cap à franchir puisqu'il faudra alors supporter la totalité du coût sur le budget de l'Etat.
Le SE-Unsa a donc envoyé un courrier au Premier ministre pour lui demander de flécher ces contrats sur la mission d'aide administrative. Nous vous demandons M. le Préfet d'appuyer cette demande pour l'amélioration des conditions d'exercice des directeurs-trices de notre département.

Je vous remercie.